

M. Stuart (Charlotte): Je connais mon histoire politique. J'ai siégé ici aussi longtemps que l'honorable député et il est probable que je serai ici...

Des voix: Oh, oh!

D'autres voix: Bravo!

L'hon. M. Fleming: Vous feriez mieux de faire attention.

M. Stuart (Charlotte): Je puis certifier au ministre des Finances que cet appât électoral n'attire pas tout le monde. On ne peut pas attraper en 24 heures toute la population du pays. C'est rigoureusement impossible.

L'hon. M. Fleming: Allez-vous voter contre?

M. Stuart (Charlotte): Je ne voterai pas contre. Je crois avoir exposé mes raisons très clairement. C'est simplement de la bonne législation libérale.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Fleming: Vous ne l'avez jamais présentée en 22 ans.

M. Stuart (Charlotte): Vous n'avez pas présenté de législation originale, non plus. Dans le domaine des relations commerciales, vous êtes aussi loin du but que possible. Vous essayez de ruiner notre pays.

L'hon. M. Fleming: Règlement!

M. Stuart (Charlotte): Tout cela, c'est à cause d'une interruption. Je me contente de répondre à mon honorable ami, qui l'a bien cherché. J'essaye de me conformer au Règlement, monsieur le président, mais ces interruptions me rendent la tâche difficile.

Avant de me rasseoir, je dirai encore ceci: Quand le ministre nous répondra, j'aimerais qu'il nous dise franchement pourquoi la conférence n'a pas été de nouveau convoquée, et j'aimerais qu'il tienne compte du fait qu'il a demandé une session spéciale du Parlement, et qu'il était prêt à revenir à Ottawa après y avoir passé huit mois, afin que les premiers ministres provinciaux puissent être convoqués à Ottawa pour y rencontrer le gouvernement fédéral et étudier la très importante question des accords sur la location des domaines fiscaux. Cela se passait le 23 juillet 1956. Il faisait chaud à Ottawa, mais il était prêt à y revenir pour une session spéciale.

Les premiers ministres provinciaux ont été convoqués ici en novembre. Il y a eu amplement le temps de les convoquer de nouveau. J'aimerais que le ministre nous explique d'une façon que je puisse comprendre pourquoi on ne les a pas convoqués de nouveau, pourquoi on a pris des dispositions pour présenter ce projet de résolution sans que les premiers ministres provinciaux en sachent

[M. Pallett.]

rien avant d'avoir reçu les télégrammes. C'est, à mon avis, le comportement le plus dictatorial jamais adopté par un gouvernement dans toute l'histoire de notre pays. Merci monsieur le président.

L'hon. M. Marler: Monsieur le président, je veux seulement revenir cet après-midi à la question que j'ai soulevée hier à propos de l'écart entre les chiffres fournis par le ministre samedi et ceux qu'il a fournis hier dans le tableau consigné au hansard. Pendant que je parlais hier soir, le ministre m'a interrompu pour essayer d'expliquer l'écart entre les chiffres de samedi et ceux de lundi. A la page 4063 du hansard, on constate qu'il a dit ceci:

Les huit autres provinces tirent avantage de ce que la Colombie-Britannique et l'Île du Prince-Édouard ne touchent pas actuellement toute leur part par suite de l'application antérieure du principe de la stabilisation.

A première vue, monsieur le président, cette explication paraît très convaincante. Je dis "à première vue", car si l'on admettait qu'elle soit correcte, cela nous porterait à croire le ministre sur parole, mais si l'on examine le tableau qu'il a consigné au hansard hier, on constate immédiatement que telle n'est pas l'explication et que les faits ne sont pas conformes à ses explications.

L'hon. M. Fleming: Certainement, ils le sont.

L'hon. M. Marler: Le ministre lui-même se rend certainement compte que le facteur de stabilisation applicable à la Colombie-Britannique et à l'Île du Prince-Édouard n'entre nullement en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer la somme d'argent mise à la disposition des autres provinces.

L'hon. M. Fleming: Si.

L'hon. M. Marler: Le ministre aura tout le loisir de compléter son explication. Il ne me reste que deux ou trois minutes, et j'aimerais ne pas les perdre.

L'hon. M. Fleming: J'aurais bien pu donner l'explication sans encombrer le compte rendu de toutes ces données.

L'hon. M. Marler: Essentiellement, le montant supplémentaire payable aux autres provinces est fondé sur l'augmentation des rentrées des impôts normaux dans les deux provinces où elles sont le plus élevées, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Toutefois, pour peu qu'on examine ces chiffres, on constate que l'augmentation de la rentrée de ces impôts normaux, dans les deux provinces en question, a eu pour effet d'augmenter le montant payable aux huit autres provinces aux termes de la formule de partage des